

**Postulat****Pour une véritable politique du personnel**

La convention signée entre l'Etat et la FSF et l'acceptation de l'EMPD concernant DECFO-SYSREM semble permettre une trêve relative et une certaine paix sociale appréciable. Le groupe des Verts ne partage toutefois pas ni le bilan auto-satisfait de la mise en œuvre de la Loi sur le personnel (LPers), ni certains présupposés de la réforme. Il s'inquiète de plus du climat de travail à l'Etat. On semble en effet confronté à une absence de pilotage et de vision en ressources humaines de la part de la direction du Département et du Service du personnel (SPEV).

Aussi, le groupe des Verts, par le biais de ce postulat, demande-t-il un audit approfondi des prestations du Service du personnel de l'Etat de Vaud. Cet audit devra notamment permettre de connaître la stratégie que le Conseil d'Etat entend mettre en œuvre en matière de ressources humaines. Il devra également mettre en lumière les failles dans la politique de communication du SPEV, tant à l'égard des collaborateurs de l'Etat qu'à l'égard de ceux qui les conduisent à savoir les chefs de service.

**Concrètement, l'audit devrait notamment apporter des réponses aux questions suivantes :**

**1. Quel est le bilan qualitatif des "innovations" de la mise en œuvre de la LPers ?**

Signalons en effet que l'EMPD/DECFO-SYSREM comprend une première page d'affirmations sans indicateur de mesures concernant des « innovations » prétendument mises en œuvre. Ces affirmations mériteraient pour le moins des compléments d'informations :

- a) La « généralisation des **entretiens d'appréciation** » est une affirmation abusive, des pans entiers de l'Etat ne le connaissant pas (i.e. l'enseignement): où sont-ils pratiqués et avec quels effets ?
- b) Le « développement des moyens de **formation** » paraît improbable au vu du budget serré des Services: quelle est l'évolution des pratiques en la matière depuis la nouvelle LPers ?
- c) Le contrat de droit administratif ne semble rien changer ou améliorer, au vu des nombreux jugements du Tribunal de prud'hommes de l'administration cantonale (TRIPAC) cassés par le Tribunal cantonal (TC): quel bilan peut-on tirer en matière de **gestion des contentieux** ?
- d) A défaut de pouvoir présenter un bilan probant d'une politique de mobilité ou de soutien des **personnes en difficulté**, le Conseil d'Etat se contente de vanter la « clarification des motifs de cessation des rapports de service » : que s'est-il fait pour aider ces collaborateurs et combien ont-ils bénéficié de tels dispositifs ?
- e) De même, quelles sont les mesures de **ressourcement** du personnel mises en œuvre (cf. non utilisation du quota de congés sabbatiques par les enseignants : déficit de communication, chicaneries administratives ou ?)
- f) L'EMPL ne donnant guère d'indices tangibles d'un soi-disant « **renforcement de l'attractivité** de l'Etat-employeur » : que peut-on dire en la matière ?

**2. Quels sont les présupposés de la politique salariale de l'Etat (via DECFO-SYSREM) ?**

On a bien retenu de l'EMPD/DECFO-SYSREM la volonté de réduire le nombre de classes, mettre de l'ordre dans les fonctions, revaloriser quelques fonctions mal loties, revoir la progression salariale, faire coller une fonction à une classe... Cependant, l'EMPL trahit un certain malaise :

- a) Le seul paramètre de l'analyse des systèmes de rémunération des autres cantons porte sur le **salairé au mérite**, que ne connaît pas notre canton et que le Conseil d'Etat paraît regretter : que propose-t-il dès lors pour motiver le personnel ?
- b) En corollaire, le Conseil d'Etat constate (sans rappeler qu'il a suspendu le système des **primes**) que seul 1.5% des salarié-e-s bénéficient d'une ou de deux annuités supplémentaires lors de situations exceptionnelles pour des prestations dépassant le cahier des charges contractuel : est-ce une mesure

d'austérité ? un problème de manque d'information des Services ? un excès dû aux consignes restrictives du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV) ?

- c) La **fixation du salaire initial** de personnes expérimentées semble continuer à se faire en reconstituant leur carrière « comme si elle s'était effectuée à l'Etat », ce qui de facto exclut de valoriser d'autres expériences comme la maternité ou l'éducation des enfants, et discrimine particulièrement les femmes. Quelle est la stratégie de l'Etat, qui dit vouloir favoriser la mobilité, en matière de reconnaissance de parcours "atypiques", à l'évidence de plus en plus fréquents ?
- d) Le système peine à reconnaître les **responsabilités informelles** souvent assumées avec l'expérience, dans certaines professions peu hiérarchisées et donc sans possibilité de promotion (hormis en changeant de métier), tels les conseillers en orientation ou les enseignants, enfermant les intéressé-e-s dans une classe de salaire pendant 37.5 ans: comment l'Etat pense-t-il maintenir compétents et motivés pendant 37.5 ans ce type de personnels ?
- e) Le **partenariat social**, dont on sait que les négociations sont difficiles pour y aboutir, est-il bien rodé, alors que, par exemple, personne ne comprend quels critères et selon quelle pondération les fonctions ont été enclassées ? Ou alors que les Commissions du personnels (COPERS) peinent à fonctionner ?

### 3. Quelle appréciation porter sur le climat de travail actuel ?

Au terme des négociations, on observe notamment : 1° Une masse de fonctions « perdantes » se sentant trompées; 2° Des fonctions « gagnantes » ayant l'impression que leurs améliorations sont financées par les pertes de leurs collègues; 3° De nombreuses interrogations quant au déclassement arbitraire de certaines fonctions par le Conseil d'Etat (ex. secrétariat, psychologues...).





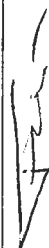



- a) Dans ce contexte, ne doit-on pas admettre que la **recherche d'équité** affirmée par le Conseil d'Etat aboutit dans les faits à un sentiment général diffus de nouvelles iniquités, d'arbitraire et d'un sérieux manque de prévisibilité de l'employeur ? Vu la **démotivation** du personnel, les plaintes récurrentes sur une information déficiente et une incompréhension croissante, quels moyens sont envisagés pour retrouver une certaine sérénité ?
- b) Plus globalement, le SPEV établit-il des **tableaux de bord RH** permettant d'apprécier le tournus du personnel ("turn over") ? L'absentéisme ? Les conflits du travail ? Et que disent, cas échéant ces tableaux de bord, sachant par exemple que l'Etat peine fréquemment à recruter des cadres ou que le SPEV semble devoir fréquemment rechercher de nouveaux spécialistes, faute d'avoir pu retenir les siens ?
- c) Enfin, comme on l'a vu dans le cadre de la motion C. Wyssa (âge de retraite), le problème des Directives DRUIDE non publiées, ou concernant les chiffres aléatoires qui ont circulé à propos des conséquences de DECFO, on peut se demander quelle est la volonté de **transparence** et d'accès aux textes normatifs, voire s'il n'y a pas clairement une **stratégie de rétention de l'information** : quelle appréciation peut-on porter en matière de communication interne ?

Précisons que les Verts ne reviennent pas dans le présent postulat sur les aspects financiers de la mise en œuvre de la LPers et de la réforme de la rémunération, malgré la succession des consultants et autres réallocations accordées au SPEV sans toujours le bénéfice escompté. Ils ne prétendent pas non plus avoir dressé une liste exhaustive des questions, en l'absence de rapports de gestion présentés par le SPEV (contrairement à d'autres secteurs, comme le CHUV). Ils laissent ainsi au Conseil d'Etat une marge de manœuvre substantielle pour décider de la manière de conduire cet audit indépendant.



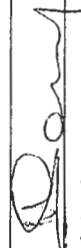

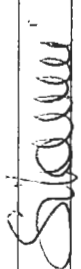

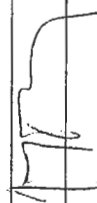


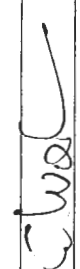

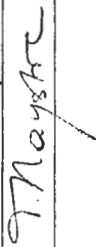
Pour le groupe des Verts  
Sandrine Bavaud  
Lausanne, le 25 novembre 2007

Développement en plenum et renvoi en commission souhaités.

## Liste des députés signataires – état au 29 janvier 2008

Abbet Raphaël	Chapalay Albert	Ducommun Philippe
Aebi Jean-Robert	Chappuis Laurent	Dufour Claude-Eric
Amarelle Cesla	Chatelain André 	Durussel José
Amstein Claudine	Chevalley Christine	Duvoisin Ginette
Ansermet Jacques	Chevalley Edna	Epars Olivier 
Apothéloz Stéphanie	Chollet Jean-Luc	Fardel Claude-André
Aubert Mireille	✗ Chollet Jean-Marc	Favez Jean-Michel
Baehler Bech Anne 	Christen Jérôme	Favrod Pierre-Alain
Ballif Laurent	Clot Bertrand	Feller Olivier
Bally Alexis 	Cornamusaz Philippe	Ferrari Yves 
Bavaud Sandrine	Cornaz-Rovelli Valérie	Fiora-Guttmann Martine
Bernhard Maximilien	Cornut Michel	Freymond Cantone Fabienne
Berseth Verena	Courdesse Régis	Gaille Pierre-André
Bolay Guy-Philippe	De Preux Patrick	Gaudard Jean-Pierre
Bonjour Eric	Debluë François	Gay Vallotton Michèle
Bonny Dominique-Richard	Décaillet Anne	Gfeller Olivier
Borel Bernard	✗ Décosterd Anne 	> Girardet Lucas 
Borloz Frédéric	Delacour André	> Giardon Julien
Bottlang-Pittet Jaqueline	Depoisier Anne-Marie	Glutz Félix
Brelaz François	Deriaz Philippe	Golaz Florence
Buffat Marc-Olivier	Desmeules Michel	Golaz Olivier
Buffat Michaël	Despot Fabienne	Gorrite Nuria
Cachin Jean-François	Devaud Grégory	Grandjean Pierre
Calpini Christa	Dind Claudine 	Grognoz Frédéric
Capt Gloria	Dolivo Jean-Michel	Guignard Jean

## Liste des députés signataires – état au 29 janvier 2008

Guignard Pierre	Métraux Béatrice 	Rochat Pierre
Haenni Frédéric	Meyer Roxanne	Rod Armand
Haldy Jacques	Miéville Michel	Rostan Jacqueline
Haury Jacques-André	Modoux Philippe	Roulet Catherine 
Jaquet-Berger Christiane	Monod Alain	Ruey-Ray Elisabeth
Jaquier Rémy	Montangero Stéphane	Saugy Roger
Jufer-Tissot Nicole	Mossi Michele	Savary Marianne 
Jungclaus Delarze Suzanne 	Mouquin Michel	Schwaab Jean Christophe
Junod Grégoire	Pache Rémy	Schwaar Valérie
Kaelin Pierre	Papilloud Anne	Schwab Claude
Kappeler Hans Rudolf	Payot François	Silauri Alessandra 
Kernen Olivier	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc
Kohli Dominique	Perrin Jacques	Streit Christian
Labouchère Catherine	Pertusio Mario-Charles	Surer Jean-Marie
Mahaim Raphaël 	Peters Lise	Truffer Jean-Jacques
Maillefer Denis-Olivier	Pidoux Jean-Yves 	Uffer Filip
Mange Daniel	Pidoux Pierre-André	Venezelos Vassilis 
Manzini Pascale	Poncet Gabriel	Villa Sylvie
Marendaz André	Randin Philippe	Volet Pierre
× Martinet Philippe 	Rapaz Pierre-Yves	× Walther Eric 
Mattenberger Nicolas 	Reichen Gil	Weber-Jobé Monique
Mayor Olivier	Renaud Michel	Wehrli Laurent
Maystre Tinetta 	Rey-Marion Ailette	Wyssa Claudine
Melly Serge	Reymond Philippe	Yersin Jean-Robert
Mercier Pierre-Alain	Rochat Nicolas	Zwahlen Pierre